



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-389

3-5 Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : Convention de mise à disposition de la salle de Danse de la Maison des Associations et le Gymnase la Farandole à l'Association : « PERLE D'ORIENT YALLAH DANSE »

DGA Service à la population

Direction de l'Action éducative, de la vie des quartiers et des Sports

Service des Sports

Réf. : EA/ CV 243859

DGS :

DGA :

CAB :

CS : EA

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire de la **Salle de Danse de la Maison des Associations et du Gymnase la Farandole** qui ont pour vocation d'accueillir des activités sportives,

Considérant que l'association «**PERLE D'ORIENT YALLAH DANSE**» souhaite utiliser ces salles pour des activités de **DANSE**.

DÉCIDE

ARTICLE I :

De mettre à disposition de l'association : «**PERLE D'ORIENT YALLAH DANSE**» dont le siège social est situé 11 rue Jean Lavigne, 33260 CAZAUX, la **salle de Danse de la Maison des Associations et le Gymnase la Farandole** dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE II :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu

La convention est conclue pour la période du : **01/09/2022 au 30/06/2023**, année sportive **2022-2023**.

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 29/07/2022


Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220729-DEC2022_389-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2022

Affichage : 01/08/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET



Ref: 201_503_Berger-Levrault (10/2)